

Extrait de délibération

Comité syndical 12 février 2024 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -quatre le douze février à 18h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
Mme Chausseray Francine a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 6 février 2024
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 14 titulaires, 4 suppléants
Absents, excusés : 17 titulaires, 27 suppléants
Votants : 18

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Titulaires absents	Suppléants présents avec vote	Suppléants présents sans vote
Airvadais -Val du Thouet	NOLOT Monique, CHABAUTY Gérard	BIRONNEAU Pascal, FOUILLET Olivier			
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, CHEVALIER Éric, CLEMENT Guillaume, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier,	BACLE Jérôme, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, GILBERT Véronique,		PARNAUDEAU Thierry	
Val de Gâtine	BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, RIMBEAU Jean-Pierre	ATTOU Yves, BARANGER Johann, FRADIN Jacques, MICOU Corinne, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle,	BAILLY Christiane, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, OLIVIER Pascal	AUDEBERT Claude, DELIGNE Thierry, DUMOULIN Guillaume	

Approbation du compte administratif du budget principal du Pays de Gâtine 2023

Conformément à la loi, Monsieur le Président se retire de la séance.
Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU, Vice-président,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Trésorier du SGC de Saint Maixent L'Ecole,

Le Président de séance présente les résultats du compte administratif 2023 du budget principal du PETR qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes	931 929,02
Dépenses	883 433,18
Résultat de l'exercice	+48 495,84€
Excédent N-1	+ 100 411,18€
Part affectée à l'investissement	0,00
Résultat de clôture de l'exercice	+ 148 907,02 €

Section d'investissement :

Recettes	82 976,15
Dépenses	46 124,24
Résultat de l'exercice	+ 36 851,91 €
Excédent N-1	+ 172 463,26
Résultat de clôture de l'exercice	+ 209 315,17 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (sans le Président) :

- approuve le compte administratif pour l'exercice 2023 du budget principal du PETR,
- dit que l'excédent net de clôture de l'exercice 2023 est de **358 222,19 €**.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD